

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [08 OCTOBRE 2024]

IMPOSITION D'UNE CAUTION ÉQUIVALENTE AUX TAXES ANTI-DUMPING

Comme nous l'avons annoncé jeudi dernier avant le vote du Conseil de l'Union, la France est prête à nous sacrifier. Non seulement la France n'a pas changé sa position sur les véhicules électriques, mais elle n'a même pas cherché la désescalade. Les autorités chinoises viennent donc d'annoncer l'imposition aux importateurs de Cognac, d'Armagnac et de brandies européens, à partir du 11 octobre prochain, d'une caution équivalente aux taxes antidumping susceptibles d'être ultérieurement officialisées. Cela vient en réponse au vote de l'Europe, du 04 octobre dernier, en faveur de la taxation des voitures électriques chinoises.

Cette décision, alors que les autorités chinoises avaient annoncé ne pas avoir l'intention de percevoir de droits provisoires avant la fin de l'enquête, confirme la menace d'imposition de taxes définitives sur le Cognac, et cela dès que l'Union européenne aura officialisé ses surtaxes sur les voitures chinoises, potentiellement fin octobre.

L'UGVC réaffirme sa position : les autorités françaises ne peuvent pas nous sacrifier, nous abandonner et nous laisser seuls, otages, face à des rétorsions chinoises injustes, qui ne nous concernent pas. Ces taxes seraient catastrophiques pour notre filière et notre région.

La France doit trouver un terrain d'entente pour que l'application des taxes soit suspendue, voire annulée. Nous attendons des réponses concrètes et rapides ; auquel cas, notre mobilisation sera plus intense.

CONTACT PRESSE : Marine MAUCOUARD mmaucouard@ugvc.fr / 05 45 36 59 88 COMMUNIQUÉ DE PRESSE [08/10/2024]